

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 mai 2012

Présidence

Madame Valérie JAGGI WEPF, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est plus de 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CHEVALLEY, Anilda DEWARRAT, Louisa DIAZ, Anne-Louise GILLIÉRON, Madeleine LECHMANN, Marceline MILLIoud, Fanny SPICHIGER, Julien BOURGNON, Steves BUCHS, Laurent GABELLA, Eric GENTIZON, Philippe GUIGNARD, Jacques LEVAILLANT, Olivier MAIBACH, Jean-Yves MARTIN, Yves RICHARD, Younes SEGHROUCHNI, Vassilis VENIZELOS et Christian WEILER.

Membres absents :

MM. les Conseillers : Jeyaratnam JEYASHANKAR, Philipp MÜLLER et Quentin RICHARD.

| | |
|------------------|-----------|
| Membres présents | 76 |
| Membres excusés | 19 |
| Membres absents | 3 |
| Effectif actuel | 98 |

2. APPROBATION DU PV DU 5 AVRIL 2012

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Tel que présenté, le procès-verbal du 5 avril 2012 n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Démission

En date du 25 avril dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Je me permets de vous faire part de ma démission du Conseil communal au 30 avril prochain. En effet, je quitte la ville d'Yverdon-les-Bains pour des raisons professionnelles et ne pourrai pas continuer à siéger au Conseil.

J'ai été heureuse de participer pendant quelques mois au travail intéressant et enthousiasmant du Conseil et vous remercie de m'avoir accompagnée pendant ce laps de temps.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Marina MELON.

Mme Marina MELON a accédé au Conseil communal au début de cette législature, soit le 1^{er} juillet 2011 et a fait partie de la Commission de gestion, comme suppléante.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Marina MELON pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Renonciations

Lors de notre dernier Conseil, nous vous avons annoncé l'assermentation de M. Vincent BRISSE pour le groupe UDC. Ce dernier a renoncé à siéger au Conseil communal.

Mme Martine SCHIRINZI, suivante sur la liste complémentaire UDC, renonce également. Il n'y aura donc pas d'assermentation pour le groupe UDC ce soir.

Une nouvelle liste complémentaire sera déposée dans les prochaines semaines.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Nous avons eu la profonde tristesse d'apprendre la semaine dernière, le décès de Mme Nadine VALLON AUDERSET, secrétaire adjointe de ce Conseil de septembre à 2007 à janvier 2008.

Nous avons également appris ce matin le décès de la maman de notre collègue Mme Marceline MILLIOUD.

Nous adressons à ces deux familles nos très sincères condoléances et l'expression de notre plus vive sympathie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier

En date du 2 mai, nous avons reçu un courrier de l'Abbaye d'Yverdon qui propose que le Conseil communal inscrive une ou plusieurs équipes pour le Tir des Sociétés.

Les personnes intéressées sont priées de passer à la fin du Conseil auprès des secrétaires ou de les contacter par courriel.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Carnet rose

Et pour terminer sur une nouvelle réjouissante, nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance du petit Enzo le 26 avril dernier, fils de notre collègue Fanny SPICHIGER.

Applaudissements

Vous avez raison, elle nous regarde, elle me l'a dit (*rires dans la salle*). Nous présentons aux heureux parents, nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON
- Une Question de M. le Conseiller Pierre CHERBUIN
- Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER
- Une Motion de M. le Conseiller Stéphane BALET

**4. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

**5. PRÉAVIS
N° PR12.04PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA VENTE DE LA PARCELLE NO 2405 À LA RUE DES FLEURETTES À YVERDON-LES-BAINS AUX RETRAITES POPULAIRES.

 MONSIEUR PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal BLUM ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR12.04PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à vendre la parcelle no 2405 pour le prix de Fr. 217'000.--.

6. PRÉAVIS
NO PR12.06PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE 2228 « DERRIÈRE LES ATELIERS » ET DU BÂTIMENT DES ANCIENS ARSENAUX, POUR UN MONTANT DE FR. 3'390'000.-

 **MONSIEUR PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal BLUM ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Tous ceux, dont je suis, qui ont partiellement œuvré, mais toujours suivi attentivement les dix ans de négociations ou de rupture de négociations, qui ont émaillé le feuilleton « Anciens Arsenaux », se réjouissent aujourd'hui de voir ce site se diriger vers le portefeuille immobilier communal.

L'État a fait un pas, la Ville a fait le sien, et l'intérêt général ne peut être que gagnant dans cette affaire. L'épilogue, soit l'autorisation d'acquisition dont nous devons décider ce soir, doit être soutenu sans condition. Et personnellement, je le ferai tout à l'heure sans hésitation, tant cet emplacement stratégique peut être utile à notre Ville.

Dans les divers documents prévoyant l'affectation du sol communal, cette parcelle d'un hectare est vouée à des équipements destinés à la collectivité, plusieurs alternatives étant possibles. Dans son préavis, la Municipalité évoque un nouvel établissement scolaire et l'accueil de services communaux demandant extension. Mais elle dit aussi dans la conclusion du préavis, je cite : « *La mixité de l'affectation permettra d'obtenir le soutien de privés dans les investissements à consentir (partenariats public-privé)* » fin de citation.

Il m'intéresse donc de savoir, Mme la Municipale de l'Urbanisme, M. le Syndic, quels projets privés sont existants ou latents à cet endroit ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Mme ROULET-GRIN, vous mettez le doigt sur ce qui m'apparaît être dans le cas précis, et la Commission l'avait relevé avant vous, une erreur, du moins une incertitude. La construction d'une école sur cette parcelle-là n'impliquera certainement pas de partenariat public-privé. Je ne vois pas dans quelle mesure nous arriverions à monter un tel projet pour une école publique.

Par contre, les partenariats public-privé seront, et c'est l'objectif de la Municipalité, nous y ferons appel, disons dans la mesure où nous trouverons des investisseurs, pour ce qui est du développement du reste de ces parcelles Gare-Lac, du moins celles qui sont propriétés de la Commune au nord de la Gare.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

La parole n'est pas demandée.

Discussion sur article 1

Vote

Discussion sur article 2

| | |
|--|--|
| Vote | L'article 2 est accepté à l'unanimité. |
| <i>Discussion sur article 3</i> | La parole n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 3 est accepté à l'unanimité. |
| <i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i> | La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons. |
| Vote | Le PR12.06PR est accepté à l'unanimité. |
| | La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail. |
| Décision du Conseil | <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1</u> : La Municipalité est autorisée à acquérir la parcelle 2228 « Derrière les Ateliers » et le bâtiment des Anciens Arsenaux.</p> <p><u>Article 2</u> : Un crédit d'investissement de Fr. 3'390'000.-- lui est octroyé à cet effet.</p> <p><u>Article 3</u> : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1312 et amortie en 20 ans au plus.</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/> |
| 7. <u>PRÉAVIS</u> <u>NO PR12.05PR</u> | <p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'119'000.- POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES DE SERVICE. 📖 MONSIEUR JACQUES FIVAZ, RAPPORTEUR.</p> |
| <i>Composition de la commission</i> | Mmes et MM. les Conseillers Madeleine LECHMANN, Marina MELON, Jacques FIVAZ, Didier FORESTIER (en remplacement de Nicolas DURUSSEL), Bexhet HALIMI, Daniel HOFMANN, Yves RICHARD et Bart WIND. |
| | Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jacques FIVAZ ne donne lecture que des conclusions du rapport. |
| | <u>Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :</u> |
| <i>Discussion sur article 1</i> | La parole n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 1 est accepté à l'unanimité. |
| <i>Discussion sur article 2</i> | La parole n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 2 est accepté à l'unanimité. |
| <i>Discussion sur article 3</i> | La parole n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 3 est accepté à l'unanimité. |

Discussion sur l'ensemble
du préavis

Vote

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR12.05 PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir l'ensemble des véhicules de service inventoriés dans le présent préavis.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'119'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et répartie sur les comptes suivants :

- N° 6400 « Véhicules STE 2012 » pour Fr. 862'500.--
- N° 6800 « Véhicules SEY 2012 » pour Fr. 225'500.--
- N° 6300 « Véhicule URBAT 2012 » pour Fr. 31'000.--

**8. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

8.1

Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Chamard au centre-ville ?)

En date du 28 mars 2012, le Conseil d'État du Canton de Vaud a approuvé une directive du Service du Développement Territorial (SDT) concernant la stratégie cantonale d'implantation des Infrastructures Commerciales à Forte Fréquentation (ICFF), en langage commun les centres commerciaux.

Une confrontation sommaire entre les critères à respecter pour les implantations futures, en termes de densité de population et d'emplois, et les densités relevées sur le terrain, montre sans aucune équivoque que l'implantation des centres commerciaux ne sera plus possible ailleurs que dans les centres-villes.

Ainsi, dans notre région, la zone commerciale de Chamard n'atteint de loin pas les densités fixées par la directive, soit 3'000 personnes et emplois dans un rayon de 500 mètres autour de l'infrastructure prévue. Elle n'a par ailleurs aucune chance de les atteindre dans un futur prévisible. Seul le périmètre compact de la Ville d'Yverdon-les-Bains remplit actuellement les conditions dans notre région.

Cela signifie que tant que cette directive est en vigueur, il ne sera pas possible de développer plus avant la zone commerciale de Chamard. Comme tout le monde le sait ici, un grand distributeur a déposé un projet de doublement de la surface commerciale dont il dispose à cet endroit. En partant du principe que ce distributeur a fait son travail correctement, ce qui ne fait à mon sens pas de doute, un besoin identifié d'un centre commercial supplémentaire, d'une taille similaire à celui déjà existant en Chamard, et faisant suite à l'accroissement prévu ou déjà réalisé de la population et des emplois de la région, ne pourra pas s'y localiser; un tel centre n'est désormais envisageable qu'en ville.

Compte tenu de ce qui précède, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

– La Municipalité, respectivement les instances dirigeantes d'AggloY, comptent-elles

consacrer un espace au centre-ville permettant l'implantation d'une infrastructure commerciale de taille similaire au centre commercial de Chamard, par exemple à la Place d'Armes ou dans le cadre du quartier Gare-Lac ?

– Si non, pourquoi ?

Si oui, comment la Municipalité, respectivement les instances dirigeantes d'AggloY, comptent-elles pallier les effets de l'accroissement du trafic motorisé régional en direction du centre-ville qu'une telle implantation ne manquera pas de susciter ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

M. DESSEMONTET, je crois qu'avant de savoir quelle sera la stratégie communale d'implantation des ICFF, des grands centres commerciaux au centre ville, il faudra tout d'abord que nous mesurions les conséquences de cette nouvelle stratégie du Conseil d'État qui est, somme toute, relativement révolutionnaire. Sans compter que cette stratégie, si les informations que j'ai sont correctes, qui met la barre très haut vous l'avez dit, en termes de bassins de population et emplois nécessaires pour le développement de centres commerciaux, est destinée à devenir une fiche du plan directeur cantonal. Pour devenir une fiche du plan directeur cantonal, cette stratégie va devoir donc être discutée et éventuellement validée par le Grand Conseil vaudois et donc je crois que pour l'heure, on ne peut pas savoir exactement ce que cette stratégie deviendra une fois que le Grand Conseil s'en sera occupée.

Reste qu'à mon avis, l'intérêt de cette fiche réside dans la nécessaire coordination qu'elle implique entre les différentes communes concernées par ce type de projet. Et puis dans le fait qu'une pesée d'intérêts devrait être faite dans chaque cas, pour chaque implantation, sur des critères qui ne sont pas uniquement économiques mais qui sont également urbanistiques et liés à des questions de mobilité.

Pour ce qui est du secteur Chamard, nous travaillons au sein d'AggloY avec les communes concernées, à la mise sur pied d'un plan directeur localisé qui permettra de repenser toute l'urbanisation de la zone et d'y créer des emplois et des logements supplémentaires ; des emplois, alors que ce soit sous forme commerciale ou alors artisanale, et des logements sachant que cette zone pour l'instant n'en comporte aucun.

Il est toutefois encore à mon avis tôt pour savoir l'impact exact qu'aura cette planification sur la capacité de ces centres commerciaux à respecter les conditions de cette nouvelle stratégie. D'autant plus que je l'ai dit, nous ne sommes pas encore complètement au clair sur ce que cette stratégie sera réellement. Quant à Yverdon, il est évident que nous n'allons pas créer un Chamard, même un petit Chamard au centre ville. Cela me paraît inimaginable, ne serait-ce que parce qu'en terme de territoire, de surfaces disponibles, nous aurions de la peine. Mais également parce qu'en terme de mobilité, vous l'avez relevé dans votre intervention, cela créerait des problèmes probablement difficiles à résoudre.

Reste que l'intérêt des yverdonnois sera certainement de voir s'installer des centres commerciaux, mais j'entends plutôt des centres commerciaux dans le sens centres commerciaux de proximité, comme il en existe déjà en ville, dans les nouveaux quartiers qui verront le jour notamment à Gare-Lac.

Donc voilà pour l'instant ce que je peux vous dire, je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler le jour où la stratégie cantonale en la matière sera définitivement arrêtée dans le plan directeur cantonal.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je remercie la Municipalité de ses réponses. Je partage son avis quant au caractère révolutionnaire de la directive. J'ignorais en revanche effectivement, qu'elle nécessitait encore une validation au niveau du Grand Conseil. Mais plusieurs bruits effectivement, depuis que j'ai déposé cette question, me sont venus, qui allaient dans cette direction. En tout état de cause, elle pose effectivement un certain nombre de problèmes et de problématiques nouvelles, mais

effectivement nous aurons probablement l'occasion d'en discuter. Je vous remercie en tout état de cause de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.2

Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Planification d'implantation des services ou bâtiments communaux).

En fonction de l'article 65 de notre règlement, je dépose l'interpellation suivante au nom du PLR. Elle concerne la planification d'implantation des services ou bâtiments communaux.

Sous point 6 de la présente séance, nous avons accepté l'acquisition d'une parcelle à valeur stratégique et entendu des explications de la Municipalité sur sa possible utilisation au profit de la collectivité.

Il y a quelques mois, ce Conseil a aussi accepté une motion demandant la proche mise en œuvre d'un nouveau plan directeur communal prévoyant - en gros - l'affectation du sol, l'organisation générale de notre Ville pour une ou deux décennies à venir.

Parallèlement, le Bureau AggloY prépare un nouveau dossier à déposer prochainement en la Berne fédérale pour tenter d'inscrire la deuxième étape du projet d'agglomération dans ce que subventionnera la Confédération.

Et pendant ce temps-là, au gré des opportunités, on réalise, on projette, on évoque des transferts de services communaux, des projets d'extension de services à la collectivité, des constructions de nouveaux bâtiments scolaires. Dans le même temps, le rôle de la ville centre se renforce avec des services communaux qui deviennent intercommunaux à petite, moyenne ou grande circonscription, mais toujours avec leur siège à Yverdon-les-Bains, comme la SAGENORD, l'ARAS, le Service d'Incendie et de Secours ou récemment la Police.

Si certains de ces services ne nécessitent que des guichets, des surfaces administratives et un accès facile aux transports publics, d'autres sont des services qui sortent avec des véhicules lourds, avec des départs en urgence où la rapidité d'intervention compte, d'autres enfin ne sortent pas de la Ville et roulent dans un secteur restreint avec des véhicules de travail pour ne citer que ces quelques cas.

En l'absence d'un plan directeur communal conçu selon l'article 28 et suivants de la LATC, j'interpelle la Municipalité afin qu'elle présente à bref délai à ce Conseil une planification d'ensemble de l'implantation qu'elle prévoit pour les services utiles aux besoins propres de la Commune d'Yverdon et pour les services régionaux dont elle est le siège.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Avez-vous les 5 membres pour appuyer votre interpellation ? C'est parfait, merci.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je vais, je crois que ce sera mieux de faire ça comme ça, vous donner quelques éléments de réponse maintenant et vous fournir ultérieurement une réponse plus complète à votre interpellation par le biais, par exemple, d'une communication à ce Conseil communal.

Je vais vous donner donc quelques éléments de réponse sous l'angle des services communaux et des stratégies et réflexions qui, malgré l'absence d'une remise à jour de notre plan directeur communal, existent bel et bien, et puis, également un élément de réponse sur les questions scolaires. Pour la question des associations intercommunales, nous compléterons notre réponse par écrit.

Pour les questions des services communaux, et c'est une question que nous avons déjà évoquée assez récemment dans le cadre du préavis concernant le déménagement d'URBAT au Centre St-Roch, la stratégie, l'objectif de la Municipalité, mais comme vous le savez déjà, est de tenter à tout prix de diminuer les locations que l'administration paie à des tiers. Cette stratégie que nous avons, sera bien sûr déjà validée, dans le sens où elle comprend un certain nombre d'éléments qui doivent encore être soumis à décision de la Municipalité, mais également dépendra des capacités financières de la Commune.

Concernant les différents services donc, à l'Hôtel de Ville, c'était aussi traité dans le cadre du déménagement d'URBAT, lorsqu'URBAT aura quitté les lieux, les services centraux, donc les RH, les Finances, le Greffe pourront se redéployer dans le bâtiment, créant là un pôle administratif.

Pour ce qui est des services techniques STE et SEY, cela a également été abordé, leur déménagement est prévu dans le secteur à développer « Aux Parties » conjointement d'ailleurs avec CarPostal et Travys de manière à pouvoir mettre en place certaines synergies concernant la gestion de leur matériel roulant en tout genre.

Pour ce qui est de la Police et d'URBAT, que je mets ensemble parce que ce sont les deux services qui paient actuellement des locations qui peuvent être assez onéreuses à des tiers, leur déménagement est prévu, dans un délai qui est encore à déterminer bien sûr, dans le secteur « Gare-Lac », de manière à créer un nouveau pôle administratif dans cette nouvelle ville comme on l'appelle. Ce qui impliquera donc la construction à terme d'un hôtel de police. Et puis le déménagement d'URBAT, c'est une éventualité, là encore ce n'est pas à prendre au pied de la lettre, dans le bâtiment du SEY.

Pour la Culture et JECOS, ils sont actuellement installés à la rue de Neuchâtel, ce sont des bâtiments communaux, ce qui nous permet de créer là un nouveau pôle culturel jeunesse et social, sans qu'on ait de location à payer. Je crois que dans les grandes lignes, voilà le petit tour de propriétaire. Et puis pour le dossier scolaire, la clé de voute, mais on l'a abordé aussi dans le cadre du préavis voté tout à l'heure concernant l'achat des Anciens Arsenaux, c'est la construction de ce nouvel établissement secondaire qui permettra à la Commune d'avoir deux écoles secondaires assez bien réparties sur le territoire communal, puisqu'entre Léon Michaud dans un quartier de la Ville et puis ce nouvel établissement scolaire à proximité de ce nouveau secteur « Gare-Lac », nous avons une couverture géographique qui est intéressante. La construction de ce nouvel établissement permettra donc de vider certaines classes dans des établissements scolaires aujourd'hui pleins comme des œufs, et puis de redonner donc un peu de mou aux classes primaires. En parallèle, l'extension du collège des 4 Marronniers est prévue dans le plan des investissements, le petit pavillon serait ainsi probablement remplacé par une extension scolaire d'un plus grand volume. Et puis bien sûr, qui dit nouveau quartier, dit nouvelle école, une école est prévue dans un délai, là encore difficile à déterminer aujourd'hui, mais dans le secteur « Aux Parties » lorsqu'il se sera développé.

Voilà, reste que dans l'intervalle, mais ça vous devez le savoir également, une deuxième couche de porta-cabines devra être installée sur les porta-cabines déjà existantes, dans un futur proche, très proche, au collège des 4 Marronniers donc. Et puis que nous ne ferons malheureusement probablement pas l'économie de porta-cabines, ce n'est encore pas déterminé aujourd'hui, dans au moins un autre secteur, sachant qu'il nous faudra quand même un certain nombre d'années pour voir cette école secondaire sortir de terre.

Alors voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Et puis comme je vous le disais en introduction, nous tacherons de vous fournir une, disons, synthèse globale de ces différentes questions par le biais d'une communication.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je remercie Mme la Municipale de sa réponse partielle qui bien entendu ne me satisfait pas. Je pense qu'il faut absolument réfléchir aux besoins de mobilité accrus des services et aux endroits où ils doivent se rendre qui n'ont pas du tout la même portée que les arguments

financiers, locations ou de propriétés qui ont été évoqués. L'efficacité prime, et je crois qu'il faut absolument réfléchir également au niveau de l'efficacité, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.3

Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Piste BMX du Pécros sise sur le territoire de la commune de Grandson).

Lors de sa séance du 7 avril 2011, notre Conseil a approuvé l'octroi d'un crédit de Fr. 150'000.-- (préavis PR11.01PR) pour participer à la construction d'une piste de BMX sur le site du Pécros à Grandson.

Membre de la commission présidée à l'époque par M. le Conseiller Eric GENTIZON, je me souviens que plusieurs commissaires avaient fait part de leurs doutes quant au montage financier de l'opération. Fort des renseignements et affirmations données à l'époque, c'est avec enthousiasme que la commission avait préavisé favorablement et que le Conseil avait adopté le rapport de notre Municipalité à l'unanimité.

Si les premiers travaux ont démarré dans la foulée de notre vote, on peut s'étonner qu'ils soient restés en l'état depuis, donnant l'impression que tout le chantier s'est arrêté après ces tout premiers coups de pelle mécanique.

Or voici que le 30 avril dernier, la presse locale nous apprend que la Municipale de Grandson en charge du dossier a averti son Conseil que les travaux sont bel et bien interrompus et qu'un gros dépassement pointe à l'horizon. Devisés à Fr. 550'000.--, la prévision actuelle laisse présager des dépenses à hauteur de Fr. 740'000.-- pour que les travaux dits indispensables puissent être achevés pour le weekend du Jeûne. Ce surcoût serait dû à un sol pollué dont l'existence était connue avant le début des travaux et à une mise en œuvre plus complexe que prévue selon les informations communiquées à fin mars aux autorités de Grandson. On nous dit encore qu'une cellule de crise a immédiatement été constituée, les autorités ont été placées devant le fait accompli.

Aussi sachant qu'il ne faut pas toujours prendre pour argent comptant ce qui est publié dans notre presse, j'adresse quelques questions à notre Municipalité :

- En tant que partenaire de l'opération, notre Municipalité est-elle représentée au sein du comité de crise mis sur pied par Grandson ?
- La Ville d'Yverdon-les-Bains doit-elle s'attendre à recevoir une demande d'augmentation de sa participation ? Dans l'affirmative, a-t-on d'ores et déjà une idée du montant supplémentaire qu'il s'agirait d'engager ?

Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Pour rappel aussi, le projet, ainsi que le devis du skate ou de la création de cette piste de skate à Grandson, a été fait par l'association et par leur architecte. (*réaction de la Municipalité*) J'ai dit quoi ? Oui, non, j'anticipe (*rires dans la salle*). Je recommence ! Nous parlions donc du BMX, on est d'accord ! (*rires*). Bon voilà, je recommence !

Donc pour ce qui est du BMX, le devis avait été fait par le comité et par l'association ainsi que par leur architecte. Les communes de Grandson et d'Yverdon ont été sollicitées, comme les communes de la région via l'ADNV, pour participer à ce projet d'intérêt régional. Alors évidemment que la Commune d'Yverdon n'a pas été vérifier le travail qui avait été fait par l'architecte à l'époque, et nous étions partis sur les chiffres tels que présentés, puisqu'à l'époque vous l'avez dit, il a été confirmé par le président comme quoi c'était tout à fait correct et viable. Sauf erreur, le président était même présent lors de la séance de la commission.

Alors oui bien sûr qu'Yverdon était présent avec Grandson, puisqu'en fait c'est même sur l'initiative d'Yverdon que nous nous sommes vus. Nous nous sommes vus à Grandson, en salle de Municipalité, pour essayer de comprendre ce qui s'était passé, de suivre un petit peu l'évolution et de comprendre ce dépassement extrêmement important, puisqu'il oscille en fonction des différents paramètres qu'on veut bien prendre en place, entre 40 et 60%.

Si on stabilise la demande aux environs du minimum, on a effectivement un dépassement de 40%, ce qui est extrêmement fort et hors normes, tout le monde en conviendra. Alors une fois qu'on a compris ce qui s'était passé, c'est-à-dire toutes sortes de soucis, qu'ils soient mauvaise qualité du terrain, terrain pollué, etc. Alors on peut dire, soit c'était mal étudié au départ, soit ils ont vraiment eu de la malchance. Certainement qu'il y avait un peu des deux qui sont conjugués pour obtenir un dépassement de cet ordre-là.

Ce qu'on peut peut-être reprocher au comité et ils sont d'accord avec cette analyse, c'est de nous mettre tardivement devant le fait accompli, puisqu'en fait ces éléments étaient connus depuis le mois de novembre-décembre. Alors évidemment, ils ont, voyant le résultat, j'imagine qu'ils ont essayé de faire au mieux pour répondre, disons aux différents problèmes, toujours est-il qu'ils ont averti les communes tardivement puisque nous nous sommes vus très récemment à Grandson.

Une fois qu'on a compris, une fois qu'on a trouvé les différentes responsabilités, toujours est-il, comme je l'ai dit dans la presse que j'imagine mal qu'on laisse ce terrain ouvert, ce chantier ouvert et non fini. Quelles sont les possibilités maintenant des différentes communes et partenaires, parce qu'il n'y a pas que les communes de Grandson et d'Yverdon, pour pouvoir donner un coup de main ? Les représentants des communes de Grandson et d'Yverdon se sont engagés à présenter les dossiers devant leur municipalité respective, pour autant que les autres partenaires fassent aussi un effort en relation.

Donc si on fait un report linéaire, cela veut dire que le fonds du sport doit augmenter sa participation, cela veut dire que les communes de la région via l'ADNV doivent augmenter leur participation, que le club de BMX doit augmenter sa participation, etc. Qu'est-ce qui reste ensuite pour les communes, si ce n'est d'augmenter financièrement une participation pure et dure. Il y a cette possibilité-là, et puis il y en a une autre qui consisterait peut-être en prenant un emprunt que le BMX devrait faire, puisqu'en fait les communes peuvent obtenir des meilleurs taux qu'une association. Et on pourrait donc transformer le don supplémentaire en un crédit qu'on pourrait faire à l'association en question, évidemment qui se reporterait sur un loyer et un remboursement d'amortissement y compris un amortissement de ce prêt.

Ces différentes pistes vont être discutées au niveau de la Municipalité, ce que je vous dis ici c'est pour vous répondre M. le Conseiller. La Municipalité n'a pas encore planché sur sa position. Le rapport va arriver soit mercredi prochain, soit mercredi suivant. Toujours est-il que nous allons regarder et envisager cette fois les différentes pistes et pas seulement de BMX, mais de solutions financières pour pouvoir répondre aux attentes de ce club qui doit être, malgré toutes les imperfections et peut-être l'amateurisme pardonneront aussi disons cette façon de présenter les choses. Et bien je considère quand même, nous considérons que nous devons malgré tout les soutenir parce que c'est un projet d'envergure, mal emmanché certes pour l'instant, mais qui mérite d'arriver à terme.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je remercie M. le Municipal pour ces informations et ces réponses.

Effectivement, c'est à mon sens, et on l'avait déjà évoqué lors des travaux de la commission, on avait des doutes sur l'aspect financier et c'était plutôt dans le souci d'évaluer de manière suffisante les montants qui viendraient au terme du budget. Et si on avait des doutes, c'était bien par rapport au fait que les travaux, tels que nous ont été présentés, nous paraissaient d'une envergure telle qu'on avait des doutes sur les Fr. 150'000.-- ou les Fr. 550'000.-- globaux

que représentait l'engagement des différents partenaires.

Donc je suis rassuré, je pense qu'effectivement la volonté de la Municipalité de faire en sorte que ce terrain ne reste pas en l'état, mais qu'il finisse par être une piste de BMX, on peut tout à fait y souscrire et donc je suis très satisfait de cette position, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.4

Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Avancée du postulat sur AggloY accepté par le Conseil communal le 8 décembre 2011).

Je souhaite savoir où en est le traitement de mon postulat sur AggloY, qui a été, je le rappelle, accepté par le Conseil communal le 8 décembre 2011.

Je vous le rappelle, j'y demandais de réfléchir - rapidement - à associer la population au projet AggloY, d'abord pour prévenir en amont les blocages éventuels (il y en a) et pour mieux également permettre à la population de se saisir du projet. Bref, en d'autres termes de rendre le projet réellement interactif, puisque chacun le reconnaît, un AggloY doit être fait avec et pour la population, c'est les paroles de notre Municipalité.

Depuis, pas de nouvelles, mais, récemment, la presse nous apprend la démission, malheureusement, de deux personnes ayant des rôles importants dans le comité de pilotage. J'en ignore personnellement les raisons.

Il me paraît donc sincèrement urgent de répondre d'une manière ou d'une autre à ma demande. Qu'en est-il ? Je vous remercie de votre réponse.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'ai repris effectivement les débats, longs débats de la séance du 1^{er} décembre dernier, au cours de laquelle, nous avons discuté de votre proposition de motion transformée en postulat, et qui nous demandait de travailler sur cette question d'information et de participation autour du projet d'agglomération. Vous proposiez de créer une agglomération au sens de la loi sur les communes. On avait débattu de cette question et sur le fond, nous étions tous d'accord pour dire qu'il fallait mieux associer la population à ces démarches.

Alors vous avez évoqué, M. le Conseiller, la situation du bureau d'agglomération qui nous a mis dans une situation délicate ces derniers mois, puisque nous avons dû faire face à deux démissions avec en plus une absence de longue durée, et nous avons paré au plus pressé. Ce qui fait que la réflexion sur le fond, mais on verra, et Mme la Municipale SAVARY reprendra le flambeau tout à l'heure, puisque c'est elle qui s'occupe de ce projet, on verra qu'on a planché quand même de manière importante sur l'information et la communication, voire la participation sous une forme qui n'est pas tout à fait celle que vous souhaitez, parce que ce sujet-là est un peu en attente jusqu'à ce que nous puissions remettre sur les rails le bureau d'agglomération, car c'est bien la volonté de toutes les communes, de maintenir et de consolider le bureau d'agglomération, de redéfinir ses missions pour la mise en œuvre du projet d'agglomération et aussi de contribuer à cette réflexion que tout le monde appelle de ses vœux.

Donc en l'état actuel, nous courrons au plus pressé je dirai. Le plus pressé et bien c'est de finaliser le deuxième volet du projet d'agglomération, celui qui doit être déposé au 30 juin 2012. Il y aura une consultation à ce moment-là, mais elle sera soit brève parce qu'arrivant avant le dépôt du projet à la Confédération, soit plus longue ou les deux, on peut faire les deux aussi, mais n'interviendra qu'après le dépôt à la Confédération. C'est une possibilité qui nous est offerte et que par exemple l'agglomération « Rive-Lac », donc Vevey-Montreux, a utilisé. Ils ont déposé le projet parce que l'urgence était là et ils sont partis ensuite en phase de consultation.

Donc c'est l'objet actuellement de toute notre attention. Nous avons la ferme intention de déposer ce projet de deuxième génération à la Confédération. Et puis nous reprendrons la

discussion et la réflexion de fond sur l'organisation, sur la gouvernance de l'AggloY par la suite, tout en sachant que nous cherchons des moyens d'améliorer l'information, c'est ce qui nous paraît prioritaire et de stimuler la participation de la population. À ce sujet-là, nous avons déjà pris un certain nombre de mesures que vous connaissez puisque vous avez dû déléguer un certain nombre de représentants dans deux commissions qui sont fondamentales, la Commission de la mobilité et la Commission de l'urbanisme qui sont devenues des commissions politiques, ce qu'elles n'étaient pas avant, pour favoriser le lien avec les groupes politiques. C'est déjà un pas, ce n'est de loin pas suffisant, nous en sommes conscients, mais nous travaillons, pas à pas, à améliorer cette information et cette communication. Et j'aimerais céder la parole à Mme la Municipale SAVARY pour vous expliquer le concept général et là où on en est aujourd'hui.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Le Syndic l'a dit, nous avons, d'ailleurs avant même le dépôt de votre postulat, essayé de réfléchir à la manière dont nous pourrions améliorer ou créer des espaces de débats supplémentaires qui à la fois ne répondent pas complètement à l'interrogation de votre postulat, mais qui quelque part, je dirais, contournent le problème de manière à mettre quand même à disposition à la fois de ce Conseil communal et puis des yverdonnois, des espaces consultatifs et puis une information que nous aimerions être de la meilleure qualité possible.

Alors M. le Syndic l'a dit déjà, la Commission d'urbanisme et une nouvelle Commission mobilité, ont été créées. La Commission d'urbanisme siège bientôt, la Commission mobilité, elle qui a remplacé la Commission 2 roues avec quelque part un cahier des charges élargi a, d'ores et déjà, siégé pour la première fois. Ça c'est pour le Conseil communal. Pour les yverdonnois, nous avons, c'est comme disait M. le Syndic, le début de quelque chose, d'une réflexion qui continuera et s'intensifiera, nous avons élargi le champ de compétence de la Commission consultative des habitants qui, je vous le rappelle, la procédure est terminée maintenant, mais est ouverte à tous les habitants d'Yverdon qui ont été invités à faire acte de candidature par voie de presse, Commission consultative des habitants qui se penche d'ores et déjà régulièrement sur des aspects liés à AggloY et qui continuera à le faire à l'avenir.

Pour ce qui est de la partie information, nous avons voulu mener une réflexion intense sur les aspects de communication à destination, et là non pas uniquement de ce Conseil communal, mais bien des yverdonnois. La première étape de cette réflexion nous a mené à nous pencher sur le site internet de AggloY que nous allons améliorer à très court terme par différents biais. Il s'agira tout d'abord d'augmenter la fréquence des actualités qui sont mises en ligne sur la page d'accueil, parce que c'est vrai qu'avant cette semaine ou la semaine précédente, la dernière actualité devait dater d'un certain nombre de semaines, voire de mois. L'objectif est vraiment qu'extrêmement régulièrement chaque semaine des informations apparaissent sur ce site internet, des informations sur à la fois des éléments qui concernent toute l'agglomération ou alors des éléments qui concernent une commune ou une autre en terme de mise en œuvre de projets qui ont été réfléchis et pensés à la base au sein d'AggloY.

Ces actualités seront reprises automatiquement sur une page « Facebook » qui va être créée pour le projet d'agglomération. Ça a l'air très anecdotique j'en conviens, mais c'est actuellement un véhicule important de transmission d'information qui est utilisé par les jeunes mais aussi par les moins jeunes dans un nombre important.

Et puis finalement, nous aimerions mettre en ligne, ce sera le cas, disons ces prochaines semaines, un forum sur le même site internet. Ce qui permettra, parce que c'est actuellement difficile pour les yverdonnois, à la fois de donner leur avis sur les projets en cours, mais également de poser des questions auxquelles nous répondrons par le biais de ce forum.

Alors voilà, ce sont quelques éléments qui seront à compléter par d'autres supports de communication encore à définir. Mais comme je disais la réflexion a été lancée il y a quelques mois, et elle va continuer encore.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je vous remercie M. le Syndic et Mme la Municipale pour vos réponses.

Je note donc qu'un début de quelque chose est en train d'être mis en place, je reprends vos paroles, alors je ne sais pas ce que cela veut dire exactement, mais enfin c'est quand même un début de quelque chose. Je crois que l'information en soi elle n'est pas suffisante, mais la participation elle, elle l'est absolument.

Hier pour ceux qui y étaient, on a eu une présentation d'un nouveau concept de mobilité à Y-Parc. C'était intéressant et dans ce cadre-là, la société Y-Parc a pris la décision de créer un groupe de travail participatif avec un certain nombre d'entreprises, un panel d'entreprises qui seront représentées pour réfléchir au besoin des entreprises en matière de mobilité sur le parc, je crois que c'est dans cette direction-là qu'il faudrait aller pour AggloY pour la population d'Yverdon. Et il faut absolument je crois associer la population et sentir les besoins de chaque quartier d'AggloY si on veut bien, encore une fois pour anticiper des blocages, je crois que c'est important. Donc de mon point de vue une information ne suffit pas, il faut aller plus loin, et aller plus loin c'est créer une participation.

Je vous remercie pour vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.5

Une Question de M. le Conseiller Pierre CHERBUIN (Renseignements de la population sur l'évolution de l'initiative populaire déposée à fin janvier 2012 qui demande la construction d'une voie de contournement par le sud de la Ville d'Yverdon-les-Bains).

Au sens de l'article 66 du règlement de notre Conseil et au nom du groupe UDF - Vert'libéraux, je pose la question suivante la question suivante à la Municipalité :

- Constatant qu'une initiative populaire a été déposée fin janvier 2012 qui demande la construction d'une voie de contournement par le sud de la Ville d'Yverdon-les-Bains.
- Constatant également que les articles 106 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques fixent la démarche ainsi que les délais de traitement d'une telle initiative. Je constate une cascade de décisions qui précède la votation populaire et des délais que prévoient ces dispositions qui me font craindre un décalage entre le traitement de cette initiative et les travaux qui se poursuivent, tant au niveau planification qu'au niveau exécution, au sein des projets AggloY ainsi que dans le cadre du développement de l'urbanisation du flanc sud de la cité.
- Au surplus, les membres du Conseil trouveront ces articles invoqués en page 46 et suivantes de notre règlement.

Donc ma question, mon groupe demande donc à ce que la Municipalité, sans délai, renseigne tant le Conseil que la population, sur le cheminement réservé à l'initiative en question et au calendrier de ses étapes, ceci jusqu'à la décision populaire si elle doit avoir lieu.

Et en particulier, quand et à quelle date surtout, l'article 106 L de la loi sur l'exercice des droits politiques trouvera son application.

En complément, permettez-nous également de vous interroger sur le sort réservé à la pétition qui a été déposée, signée par plus de 800 personnes, ceci à votre intention et en même temps que l'initiative précitée.

M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux, je vous remercie par avance pour la réponse précise, factuelle et rapide que vous saurez réserver à ces questions.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

M. le Conseiller CHERBUIN, nous avons bien conscience des procédures et des délais qui

nous sont fixés par les dispositions légales et réglementaires que vous avez cités.

Le préavis de la Municipalité sera discuté par celle-ci d'ici à la fin du mois de mai, et le préavis déposé au Conseil communal au début du mois de juin. C'est ce que nous avons d'ailleurs annoncé au comité d'initiative, et nous allons tenir ces délais puisque le préavis est en voie de rédaction, en voie d'achèvement maintenant, concernant cet objet.

Et puis ensuite, le Conseil se déterminera, probablement à la fin de l'été, au début de l'automne. Là, les délais, nous ne les maîtrisons plus, c'est à vous que revient la décision, donc probablement en septembre ou en octobre. Et puis après, on a les délais légaux pour, cas échéant, comme vous l'avez dit, soumettre l'objet à la population pour un vote populaire et nous respecterons également ces échéances.

Donc nous sommes parfaitement en phase avec le cadre légal et les délais qui sont fixés et nous nous y tiendrons jusqu'au bout.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Merci M. le Syndic pour la précision de vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.6

Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Ramassage des déchets non conformes).

Une personne s'est approchée de moi après avoir reçu un courrier du Service des travaux et de l'environnement concernant un container. Le Service ci-dessus ne vidait pas un container parce que ce dernier contenait des déchets qui n'étaient pas dans des sacs taxés. C'est-à-dire qu'ils ne respectaient pas l'article 2 des directives sur la gestion des déchets. Suite à plusieurs téléphones, la voirie a vidé ce dernier, je précise gracieusement (magnifique geste). Mais plus loin dans la lettre, il menace de facturer la prochaine fois Fr. 50.-- par container de 800 litres plus les frais, car le propriétaire est responsable de ses containers.

Des containers noirs ont été placés dans des quartiers pour éviter de faire du porte-à-porte à la voirie, lors du ramassage des déchets.

D'où certaines questions :

- À qui appartiennent ces containers noirs ?
- Si la voirie trouve des déchets non conformes dans lesdits containers, et autour, à qui est envoyé le courrier d'avertissement ?
- Rue des Moulins, sur le trottoir passant devant les bâtiments n° 123A, 123B, 125A, 125B, etc. se forme fréquemment un tas de déchets avec lits, chaises, sacs noirs, sacs avec des bouteilles, canapés. Et on trouve aussi cela dans les containers des bâtiments, mais ils sont vidés quand même. Et on trouve cela dans d'autres quartiers. Comment le Service des travaux et de l'environnement réagit à cela ?
- Et quelles mesures peut-il prendre pour faire cesser cela ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je prends note de votre question et j'y répondrai à une prochaine séance, merci.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je vous remercie de votre réponse et puis j'attendrai vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.7

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Remise en état du terrain du Parc des Rives après le Festival Sonisphere).

Nous avons reçu aujourd'hui le communiqué de presse pour le Festival Sonisphere qui aura lieu le 30 mai 2012 au Parc des Rives. Je tiens d'ailleurs à féliciter la Municipalité pour l'organisation et l'accueil prévu pour les festivaliers dans notre Ville.

Il manque cependant une information importante sur cette manifestation, qu'en sera-t-il après le 30 mai 2012 ?

Ma question est donc la suivante :

Au vu du nombre de personnes présentes au Parc des Rives (environ 40'000), le terrain sera complètement anéanti par le piétinement des festivaliers. Qui va donc s'occuper de la remise en ordre du terrain au Parc des Rives ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

M. le Conseiller GAFNER, j'espère bien que le terrain ne sera pas complètement anéanti après le passage de ces 40'000 festivaliers. On espère évidemment tous le bon temps, et cela facilitera le travail de remise en état après, parce que c'est vrai que sans ça, comme j'aime à le dire, on va se retrouver dans la situation de Woodstock après le festival fameux, mais qui a fait connaître Woodstock sur la planète entière (*rires dans la salle*). C'est notamment la boue qui a créé Woodstock !

Donc ces questions-là seront évidemment discutées avec les organisateurs parce que comme pour tout festival, comme pour Paléo, et Opus One est l'organisateur de Paléo, et bien il y a la question de la remise en état qui est discutée.

Donc nous sommes en train de négocier une convention. Alors, vous allez dire c'est bien tard pour signer une convention, il fallait savoir sur quoi allait porter cette convention. Je vous rappelle que l'on a appris la tenue de ce festival au mois de janvier. Cette convention va être discutée, elle est prête, elle va être discutée maintenant dans tout ses détails. Et puis dans la convention, il y avait évidemment la question de la remise en état du site qui est prévue. Les organisateurs s'engagent à remettre le site en état. Mais ça ne suffit pas de le dire pour que ce soit fait, encore faut-il savoir qu'est-ce qu'on met sous le terme « remise en état ».

Et c'est là que les négociations doivent se poursuivre. Est-ce qu'il faut une remise en état du site tel qu'il était avant la manifestation, deux semaines après le 30 mai ? Ou est-ce que c'est une année après le 30 mai ? C'est des questions importantes qu'il faut résoudre. Quel est le standard donc qu'on est en droit d'attendre ? Qui doit faire ces travaux ? Est-ce que c'est l'organisateur ? Avec les risques qu'il fasse au mieux, mais au plus vite. Ou est-ce que c'est plutôt une entreprise mandatée par la Ville ? Auquel cas cela risque de coûter un peu plus cher, mais que cela risque aussi d'être un peu mieux fait.

Donc ces questions-là sont traitées, seront résolues avant la tenue de la manifestation. L'organisateur est d'ailleurs conscient et tout à fait prêt à entrer en matière. Après il s'agit juste de calibrer l'importance de l'intervention, et de se mettre d'accord finalement sur le chiffre, le nombre de kilos/francs, parce que c'est bien de cela qu'on parle qui seront nécessaires pour cette opération et qui seront pris en charge et assumés par l'organisateur. Voilà M. le Conseiller ce que je peux vous répondre ce soir.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je vous remercie pour votre réponse. J'espère qu'au prochain Conseil, on aura peut-être juste les conclusions, disons de ces entretiens, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.8

Une Motion de M. le Conseiller Stéphane BALET (Modification du règlement du Conseil communal).

J'étais déjà venu il y a quelques temps avec un projet pour modifier le règlement du Conseil communal. Probablement c'est peut-être encore resté dans les mémoires. Le moins qu'on puisse dire c'est que mon intervention n'était pas très brillante. Je vais essayer de faire mieux ce soir. Donc, vous verrez qu'à la lecture de mon texte, il y a beaucoup de choses que j'avais déjà dites la dernière fois.

Donc, à de nombreuses reprises, nous avons été sollicités pour nous prononcer sur la prise en considération d'une motion. Dans la plupart des cas, le sujet soumis à notre clairvoyance nécessite un minimum d'attention. Compte tenu de l'effet contraignant de la motion, nous préférons souvent ne pas prendre de risque et refuser la proposition.

D'autres Conseils ont prévu dans leur règlement un article demandant que les propositions soient déposées à l'avance et envoyées à tous les conseillers afin de pouvoir être étudiées. C'est notamment le cas du règlement du Conseil communal de Lausanne, dans lequel, je suis allé chercher l'article donné en guise d'exemple.

Afin d'éviter des dérives du type effet de surprise et afin d'améliorer la qualité de la prise de décision du Conseil, je vous propose une modification du règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Donc je vais déposer la motion suivante :

La Municipalité est priée de modifier le règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains afin que, sauf cas exceptionnels, les motions soient envoyées à l'avance aux Conseillers communaux. La rédaction de l'article ou des articles nécessaires est laissée à la libre appréciation de la Municipalité. L'article 62 du règlement du Conseil communal de Lausanne est annexé à des fins d'information.

Par souci d'exactitude, je vais vous lire l'article que je mets à des fins d'information :

« Lorsqu'un conseiller veut user de son droit d'initiative, il dépose par écrit sa proposition (postulat, motion, projet de règlement ou de décision) accompagnée de son développement.

Cette proposition est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, à moins que le Conseil n'en décide autrement pour cause d'urgence. Le développement est envoyé à chaque conseiller avant cette séance. »

Voilà alors je vous remercie de prendre en considération ma motion.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Il faut se rappeler que tous les Conseillers communaux ne siègent pas à la même fréquence. Le Conseil communal de Lausanne, sauf erreur, siège beaucoup plus souvent que nous. Et je crois que ça peut changer les paramètres de ce que vous évoquez. Il faut faire très attention avec ceci. Il ne faut pas non plus créer un déficit démocratique.

Je rappelle quand même que les Conseillers sont là pour représenter la population. Et il y a, à un certain moment, des sujets d'actualité. Et en faisant comme vous le prévoyez de déposer le mois avant, je pense qu'en plus de ça, il y a des périodes où il n'y a pas de Conseil. Et je pense qu'il faut trouver une pondération à ceci. Personnellement, tel que présentée, cette motion ne

Discussion sur la Motion

me plaît pas.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

M. BALET, il me semble que vous demandez que ce soit la Municipalité qui fasse un préavis, sauf erreur de ma part, c'est le Bureau qui doit s'occuper du règlement du Conseil.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Et bien peut-être juste pour répondre à la question de la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN. Alors effectivement bon, je pense qu'on peut envoyer les motions à l'avance, sans forcément que cela prenne un mois. Donc c'est-à-dire que l'on peut prévoir en prévision d'un Conseil qui va venir, qu'on sait qu'on va déposer une motion, les délais ne sont pas forcément, enfin j'imagine que ce n'est pas forcément lors d'un Conseil, qu'on va déposer une motion pour le Conseil suivant, etc. Donc ces délais peuvent être plus courts que cela. C'est aussi la raison pour laquelle, moi je prends comme exemple finalement le cas de Lausanne, mais je laisse quand même la libre appréciation à la Municipalité, afin qu'elle puisse libeller peut-être l'article de manière un peu différente. Je pense qu'on améliorerait quand même grandement la qualité des débats, en étant informés un peu à l'avance.

En ce qui concerne le déficit démocratique, je pense qu'il n'y en a pas, parce qu'en fait on ne retire aucun droit, on demande juste que les textes soient déposés un petit peu à l'avance.

Et puis en ce qui concerne l'urgence, et bien je pense que malgré tout dans le libellé en disant « sauf cas exceptionnels » cela nous permet quand même, le cas échéant disons, de faire valoir justement cette clause et dire bien voilà en vertu disons de l'actualité. Mais si je me souviens bien, les différentes motions qui ont été déposées ces derniers temps, je n'en vois pas beaucoup qui étaient urgentes, mais peut-être que je ne sais pas, il me semble qu'il y en avait pas énormément, c'est souvent des problèmes de fond, c'est souvent des choses qu'on dépose de façon à ce qu'elles soient étudiées, les réponses arrivent tardivement, il me semble que même si on retardait d'un mois la discussion, ce n'est pas ça qui mettrait en cause je dirais la qualité de ce qui arriverait par la suite.

En ce qui concerne maintenant le fait que ce soit la Municipalité, en fait, c'est vrai qu'au départ, j'avais écrit le Bureau, on m'a demandé de changer, vous l'avez vu, je suis sorti juste avant, pour mettre la Municipalité. Pour moi, c'est égal je dirais, je ne sais pas qui doit faire le travail, mais je peux changer (*rires dans la salle*).

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Alors, je vous rassure, vous pouvez changer, mais de toute façon la Municipalité nous renverra au Bureau, mais vous ne pouvez pas déposer une motion qui arrive directement au Bureau du Conseil. Donc voilà le pourquoi du comment enfin M. le Syndic vous l'expliquera aussi. Ils nous la renverront de toute façon.

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Dans une autre vie, j'ai été Conseiller communal à Lausanne, donc je peux effectivement vous donner un peu les horaires de cet organe-là. Le Conseil communal de Lausanne se réunit toutes les deux semaines. Il observe une pause de deux mois en été. Il ne siège pas durant les mois de juillet et août. Et d'un mois en hiver, il ne siège pas en principe entre le 8 décembre et le 8 janvier.

Donc on n'est finalement pas très très loin du rythme. C'est vrai que c'est deux fois plus

souvent, mais ce n'est que deux fois plus souvent que le Conseil d'Yverdon (*rires dans la salle*).

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je pense très important qu'on puisse discuter les motions en toute connaissance de cause, donc de les connaître à l'avance, d'avoir le temps d'en discuter en groupe, et si je pense au temps que généralement la Municipalité met pour traiter une motion, je ne pense pas que le mois éventuel de décalage va totalement stopper l'activité politique de la Commune. Donc je crois par rapport aux avantages que nous pouvons obtenir par ce procédé, je pense que ça vaut largement la peine de pouvoir en discuter tranquillement.

Et les motions aussi auront beaucoup plus de chance de passer et de ne pas être systématiquement transformées en postulat parce qu'on ne sait pas très bien si vraiment on peut s'engager ce soir-là. Alors qu'avec le système proposé, les groupes auront tout le temps de réfléchir et, voire d'améliorer les motions.

Et pendant que j'ai la parole, je demande également et je répète une demande que j'ai déjà mentionnée, lorsque le Conseil vote, ce serait bien qu'il sache sur quoi il vote, et je demande que dans le cadre de ce règlement, par dans le règlement même, mais dans l'application de cette nouvelle disposition que j'espère voir bientôt mise en œuvre, on ait l'obligation d'avoir sous les yeux le texte que nous allons voter.

Le fait d'avoir les motions à l'avance permettra également à chaque Conseiller de savoir exactement ce qu'il vote et ne pas se souvenir vaguement ce que le motionnaire a voulu dire. Ce soir, je ne sais ce que je vote par exemple. Je sais, je connais l'intention, mais j'ai déjà oublié le texte précis que le motionnaire a présenté. Donc avec ce système, je saurai exactement ce que je voterai.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Je vous le relis volontiers M. le Conseiller.

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je ne comprends pas très bien pourquoi est-ce qu'on voudrait réglementer le dépôt d'une motion ou d'un postulat à l'avance. Si vous avez quelque chose à passer d'intéressant, c'est ce qui s'est fait d'ailleurs dernièrement, soit par le M. le Conseiller PILLONEL ou par moi-même, si vous avez une motion qui nécessite une réflexion de la Municipalité, vous pouvez la faire en avance et puis la transmettre également aux présidents de groupe.

Donc, je ne comprends pas pourquoi est-ce qu'on mettrait ça dans un règlement. Donc je vous propose de refuser cette motion.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'appuie la proposition qu'a faite M. GAFNER. Je pense que c'est une question de civilité, si on décide entre nous, Conseillers, d'envoyer avant le Conseil et dans un délai de quelques jours, les motions que les groupes puissent en discuter même, moi je suis tout à fait d'accord. Mais je ne vois pas pourquoi, on doit changer le règlement pour ça.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Effectivement, de temps en temps, on arrive à travailler un tout petit peu en avance, à prévoir son texte, et avoir le temps de l'envoyer aux autres, vous noterez que même si j'ai réussi à l'envoyer aux groupes, c'était deux à trois heures avant que les groupes se réunissent donc, et encore certains groupes s'étant réunis la semaine précédente, je pense à Solidarités et

Ecologie, ils n'ont pas pu recevoir mon texte.

Je pense que problème qu'il y a c'est que, je suis d'accord avec vous Mme ROULET-GRIN, on est souvent dans une situation, on se dit : « Mais on peut envoyer aux autres groupes, il n'y a pas de souci ! » Mais dans les faits, on se trouve le plus souvent du temps à discuter d'un élément de motion ou de postulat en groupe le mardi soir, à essayer tant bien que mal de le rédiger, puis être content finalement de son texte à 18 heures le jeudi avant le Conseil. Donc dans ces conditions-là, c'est extrêmement difficile, voire impossible de transmettre les textes aux autres groupes.

Je pense qu'actuellement, on constate qu'un certain nombre de motions et postulats qui sont intéressants et sont refusés par le Conseil tout simplement parce qu'on n'a pas eu l'occasion d'en discuter en groupe. Et je pense que la population reproche souvent au Conseil de voter soit gauche-droite, soit de ne pas écouter ce qui se dit, et je pense que ce serait une occasion supplémentaire de pouvoir créer des passerelles entre les groupes politiques, de pouvoir étudier sérieusement les différentes propositions, tout en sachant qu'il sera encore possible, par exception, de traiter des éléments d'urgence. Mais cela permettra de pouvoir discuter des positions et non pas de les refuser, simplement parce qu'elles viennent d'un bord pour lequel on n'a pas énormément de confiance.

Alors je vous incite vraiment à accepter cette motion, d'autant plus qu'on peut parfaitement imaginer d'avoir une semaine de délai. Le seul délai qui permette à n'importe quel groupe de pouvoir en discuter dans sa séance de groupe.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Effectivement, je crois aussi que le but est de pouvoir discuter d'une initiative, c'est-à-dire une interpellation, une motion, dans le groupe même politique en question. Alors, dans ce sens-là, je crois qu'il me paraît un peu long de prévoir un délai d'un mois préalable, mais on pourrait imaginer que ça soit une semaine ou deux semaines par exemple, puisque le but est d'en discuter en groupe.

Dans ce cas-là, j'admettrais alors volontiers cette motion, telle que M. BALET la propose. Mais un mois, cela me paraît réellement un peu long parce que cela ne permet pas d'être assez réactif suivant les circonstances, donc moi je mettrais plutôt une ou deux semaines. Mais ça, c'est peut-être à la commission de l'estimer.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Oui alors pour répondre, je vais peut-être juste relire le texte de ma motion. C'est vrai que je ne pose pas de délai, donc en fait je dis simplement :

La Municipalité est priée de modifier le règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains afin que, sauf cas exceptionnels, les motions soient envoyées à l'avance aux Conseillers communaux. La rédaction de l'article ou des articles nécessaires est laissée à la libre appréciation de la Municipalité. L'article 62 du règlement du Conseil communal de Lausanne est annexé à des fins d'information.

Donc en fait, moi je ne fixe pas de délai, la seule chose que j'attends, effectivement, c'est que les motions soient, disons transmises à l'avance aux Conseillers communaux. Et à mon sens, une semaine c'est tout à fait raisonnable, il n'y a aucun souci.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Oui, sur cette histoire de « timing », excusez-moi, de temps (*rires dans la salle*). Non, je crois que ça fait plus ou moins une semaine et demie. On pourrait imaginer que, au plus tard, il faudrait envoyer les motions, postulats, le lundi avant, enfin le jour du Bureau du Conseil communal. Le Bureau prend acte d'un dépôt d'une motion ou postulat, et envoie le lendemain, avec la convocation, les motions, postulats. Donc ce qui fait, à peu près, une semaine et demie, ce qui me semble suffisamment raisonnable. Généralement, à ce moment-là, on a déjà

une idée d'une motion ou du postulat qu'on a envie de déposer, une semaine et demie avant le Conseil communal.

Et puis, je crois que le caractère exceptionnel est dans la motion de mon camarade, il y a cette possibilité, en vue de l'actualité, je ne sais pas moi, un concert de Metallica, de réagir tout de suite et de déposer quelque chose.

Et puis, je voulais aussi intervenir pour faire référence à une motion qui a été déposée lors d'un précédent Conseil, qui est celle de mon collègue GILLIÉRON, qui portait sur la gouvernance, que vous avez justement rappelée tout à l'heure, je crois que ce soir, honnêtement, si j'avais eu le texte etc. vous vous rappelez, je vous avais proposé de la transformer en postulat, je crois que je vous aurais soutenu en motion, d'autant plus que je ne suis pas du tout convaincue de la réponse de la Municipalité ce soir.

Donc voilà, c'est très... (*rires dans la salle*). Mais je crois vraiment qu'il faut le voir comme un outil pour créer des ponts entre les différents groupes. Et puis, surtout dans un souci d'efficacité et de précision, voilà merci.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je ne sais pas si je veux m'introduire dans ce débat qui concerne le Conseil communal. Mais, je vous donnerai juste l'appréciation de la Municipalité par rapport à ces textes que nous découvrons souvent le soir même du Conseil. Cela arrive très régulièrement. Et vous n'êtes pas sans savoir que, la Municipalité, le mercredi qui précède le jour du Conseil, discute des objets et doit prendre une position pour l'exprimer devant le Conseil au moment de la prise en considération ou non de ces textes, puisque c'est à elle ensuite de faire le travail qui suit avec des délais, qu'a évoqués M. HUNKELER, qui sont parfois fort longs ou en tout cas trop longs par rapport aux attentes du Conseil communal.

Or, il n'est pas possible pour nous, évidemment, de nous concerter le soir même pendant la séance du Conseil communal. Donc, nous estimons effectivement qu'un délai de quelques jours serait le bienvenu pour que nous puissions nous positionner, sans mener une réflexion très approfondie, mais en tout cas en discuter avant les séances au cours desquelles ces motions, postulats et autres interventions sont discutées.

Sur la forme maintenant, effectivement, il faut que la motion soit renvoyée à la Municipalité, qui établira le préavis, c'est vrai dans tous les cas. Mais évidemment, nous allons travailler, comme pour les préavis sur les jetons par exemple, nous travaillons en concertation, sous l'œil très acéré du Bureau du Conseil communal. Nous n'allons pas faire le travail dans notre coin, c'est un document qui vous concerne avant tout, donc nous sommes très respectueux de la séparation des pouvoirs. Mais le législateur a trouvé une solution qui n'est pas optimale, c'est que les préavis émanent de la Municipalité dans tous les cas. Et c'est ce que nous allons faire si tant est que vous acceptiez cette motion.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Si je comprends bien, donc si cette motion est passée, au final on n'a plus vraiment besoin de venir là, parce que la motion est envoyée à la Municipalité, et puis ensuite, elle peut carrément nous répondre. Donc ça met un petit peu finalement, cela ne prouve pas notre présence ici finalement après coup.

Et puis, j'ai juste encore une question au motionnaire, donc il s'agirait uniquement des motions, si je comprends bien votre texte, et pas des postulats, ni des interventions ?

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Oui alors, en tout cas l'intention de mon texte concerne uniquement les motions.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Moi, j'ai une question, on a tous un ordinateur à la maison, à part quelques uns, si je ne me trompe pas, dans la salle (*rires dans la salle*). On ne va pas le nommer ! Je pense que si un motionnaire, il a fait sa motion, je pense qu'il peut l'envoyer par « mail » ou par courriel aux présidents de groupe, pour qu'on en discute. Je pense, le motionnaire, c'est lui seul qui peut décider s'il veut que ça soit discuté avec les autres groupes ou s'il veut garder ça pour lui. Je pense que là il faut quand même voir les choses personnelles.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Alors, suite à cette dernière intervention, je pense qu'il faut quand même préciser que la transparence ne nuit pas à la qualité des débats. Et que si on envoie un texte d'une motion à l'ensemble des Conseillers, c'est justement pour qu'il soit partie prenante et qu'il ait tous les éléments sous les yeux. Donc je ne vois pas l'intérêt de cacher une motion. Le seul cas où on pourrait ne pas la communiquer, effectivement, c'est s'il y avait une urgence qui nécessiterait qu'on la traite et qu'on la présente sans avoir eu le temps de l'envoyer au préalable.

Donc, je ne crois pas que la transparence nuise à la qualité des débats démocratiques.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Je soutiendrai cette motion pour les raisons suivantes :

Le fait de laisser à l'exécutif un temps de réaction même de quelques jours permet d'avoir des réponses qui sont plus pertinentes, d'éviter des polarisations inutiles au sein de l'assemblée. Et puis le fait de devoir déposer devant cent personnes un texte, évite malgré tout de raconter quelques bêtises.

Donc dans ce sens-là, la proposition qui consiste à dire : les motions et les postulats qui ont un côté formel, qui ont un côté contraignant à l'égard de la Municipalité, qui sont déposés dans un délai qui permette aux groupes de les analyser, à la Municipalité de les pré-analyser, vont améliorer la qualité des débats.

Et je rappelle encore une autre chose, c'est que quelle que soit la réponse de la Municipalité, les décisions finales, elles appartiendront encore et toujours à ce Conseil. Et je comprends très mal l'attitude de l'UDC, qui voit dans cette proposition une diminution des droits démocratiques, merci.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée, nous allons voter.

Est-ce que M. HUNKELER, vous voulez que je vous relise le texte ? Je le fais volontiers.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je préférerais que vous le projetiez.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Non, je ne peux pas là, je n'arrive pas, il n'est pas sur informatique. Je peux l'afficher si vous le voulez, mais vous n'arriverez pas à lire.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte au point 8 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

Clôture

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

(brouhaha dans la salle) Je n'agiterai plus la clochette, mais je me tairai !

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le 7 juin 2012 à 20h00.

Il est 21h31, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Valérie JAGGI WEPF

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2012

| | | Page |
|-----|--|---------|
| 1. | Appel..... | - 291 - |
| 2. | Approbation du PV du 5 avril 2012 | - 291 - |
| 3. | Communications de la Présidente | - 291 - |
| 4. | Communications de la Municipalité | - 293 - |
| 5. | Préavis n° PR12.04PR concernant une demande d'autorisation pour la vente de la parcelle no 2405 à la rue des Fleurettes à Yverdon-les-Bains aux Retraites Populaires  Monsieur Pascal BLUM, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur. | - 293 - |
| 6. | Préavis no PR12.06PR concernant une demande d'autorisation pour l'acquisition de la parcelle 2228 « Derrière les Ateliers » et du bâtiment des Anciens Arsenaux, pour un montant de Fr. 3'390'000.-  Monsieur Pascal BLUM, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur. | - 294 - |
| 7. | Préavis no PR12.05PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'119'000.- pour l'acquisition de véhicules de service  Monsieur Jacques FIVAZ, rapporteur..... | - 295 - |
| 8. | Propositions individuelles et interpellations..... | - 296 - |
| 8.1 | Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Chamard au centre-ville ?)..... | - 296 - |
| 8.2 | Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Planification d'implantation des services ou bâtiments communaux). | - 298 - |
| 8.3 | Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Piste BMX du Pécos sise sur le territoire de la commune de Grandson)..... | - 300 - |
| 8.4 | Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Avancée du postulat sur AggloY accepté par le Conseil communal le 8 décembre 2011). | - 302 - |
| 8.5 | Une Question de M. le Conseiller Pierre CHERBUIN (Renseignements de la population sur l'évolution de l'initiative populaire déposée à fin janvier 2012 qui demande la construction d'une voie de contournement par le sud de la Ville d'Yverdon-les-Bains)..... | - 304 - |
| 8.6 | Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Ramassage des déchets non conformes). | - 305 - |
| 8.7 | Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Remise en état du terrain du Parc des Rives après le Festival Sonisphere). | - 306 - |
| 8.8 | Une Motion de M. le Conseiller Stéphane BALET (Modification du règlement du Conseil communal). | - 307 - |